

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

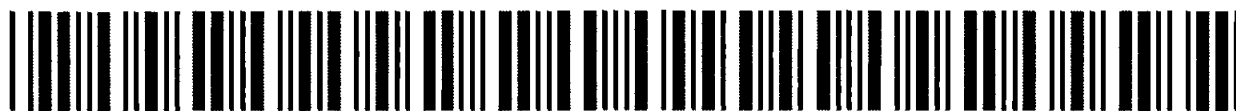
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00903 Numéro SIREN : 632 009 031 Nom ou dénomination : Andre Degueldre Philippe Degueldre et Cie

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2021 sous le numéro de dépôt 6955



20220069552020

DATE DEPOT : 22/12/2021

N° DE DEPOT : 6955

N° GESTION : 1963B00903

N° SIREN : 632009031

DENOMINATION : Andre Degueldre Philippe Degueldre et Cie

ADRESSE : 40 AVE DE VILLIERS 75017 PARIS

MILLESIME : 2020

ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

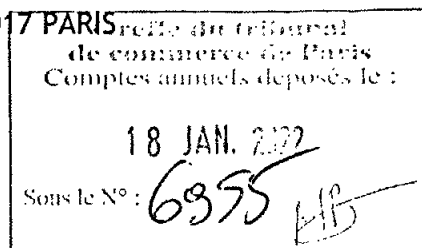
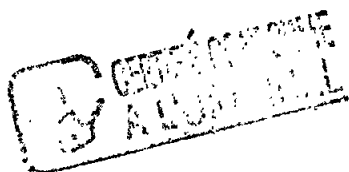
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 243.918 €

SIEGE SOCIAL : 40 AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS

R.C.S : PARIS B 632 009 031

SIRET : 632 009 031 000 14

A.P.E : 6832 A



PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 OCTOBRE 2021

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt et un, à neuf heures,
Monsieur Eric DEGUELDRE associé unique de la Société par Actions Simplifiée portant la
dénomination "ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE" au capital de 243.918 €
divisé en 16.000 actions nominatives de 15,245 € chacune,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur François CAILLET représentant la Société de Commissariat aux Comptes
INTERNATIONAL AUDIT COMPANY - I A C, Commissaire aux comptes de la société, convoqué
suivant les formes légales, est absent et excusé.

Monsieur Eric DEGUELDRE en sa qualité de Président a établi et arrêté les comptes annuels
(bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et a établi le
rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et
personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président :

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Approbation des comptes, du bilan et des opérations de l'exercice clos au 31
Décembre 2020
2. Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
3. Affectation et répartition des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2020
4. Pouvoir pour effectuer les formalités légales correspondantes

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 362.298,90 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 147.986 euros.

L'associé unique prend également acte qu'aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation desdits comptes, telles qu'elles sont décrites et justifiées dans l'Annexe.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de l'absence de nouvelle convention visée à l'article L 227-10 du code de commerce.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 se traduit par un bénéfice de 362.298,90 euros, décide de l'affecter au compte de comme suit :

-Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 362.298,90 euros après reprise du report à nouveau antérieur de 534.765.33 € de la manière suivante :

-Réserve contractuelle	896.232,69 €
-Report à nouveau créditeur	831,54€
Total disponible	897.064,23 €

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de mettre en distribution une somme de 200 000 euros qui sera prélevée sur le compte «Réserve contractuelle».

Le dividende par action s'élèvera à 12,50 €.

CINQUIEME DECISION

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

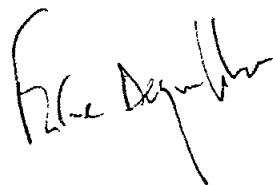
Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
2019	600.000 €	NEANT	NEANT
2018	600.000 €	NEANT	NEANT
2017	600.000 €	NEANT	NEANT

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie de la présente délibération pour effectuer les formalités légales correspondantes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

ERIC DEGUELDRE
PRESIDENT



ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 243.918 €

SIEGE SOCIAL : 40 AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS

R.C.S : PARIS B 632 009 031

SIRET : 632 009 031 000 14

A.P.E : 6832 A



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur Eric Degueldre, Associé unique de la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique de la société ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE,

A, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en observant, notamment, les principes de prudence et de sincérité. A ce jour, date d'arrêt des comptes, il n'existe aucune incertitude significative pouvant remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation : Ils ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

I- COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE CET EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le résultat de l'activité pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 se traduit par un bénéfice de 362.299 euros, après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, résultat que nous proposons de répartir en conformité avec les statuts comme il sera dit ci-après.

Situation de la société au cours de l'exercice

Le bilan clos au 31 Décembre 2020 se totalise à 43.538.068 euros contre 41.953.251 euros au 31 décembre 2019.

Pendant cette période, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 7.517.794 euros contre 8.312.291 euros, soit une diminution de 794.497 euros (-9,56 %).

Nos charges d'exploitation s'élèvent à 7.387.299 euros contre 7.484.038 euros durant le précédent exercice, soit une diminution de 96.739 euros. Ces dernières se décomposent comme suit :

- Autres achats et charges externes 2.019.259 € contre 2.210.697 € en 2019
Soit une baisse de 191.438 € (-8,66 %)
- Impôts et taxes..... 428.776 € contre 370.489 € en 2019
Soit une hausse de 58.286 € (+ 15,73 %)
- Salaires et traitements 3.475.640 € contre 3.461.866 € en 2019
Soit une hausse de 13.774 € (-0,40 %)
- Charges sociales 1.314.981 € Contre 1.309.915 € en 2019
Soit une hausse de 5066 € (+0,39 %)
- Dotation aux amortissements et provisions..... 146.153 € contre 130.313€ en 2019
Soit une augmentation de 15.840 € (+12,16 %)
- Autres charges 2.490 € contre 757 € en 2019
Soit une hausse de 1.733 €.

Il a été réalisé au cours de l'exercice des investissements pour un montant de 276.566 €. Le montant de la dotation aux amortissements est de 135.816 € et le montant de la dotation aux provisions est de 10.337€.

Malgré une baisse de notre chiffre d'affaires, notre résultat d'exploitation toujours bénéficiaire a cependant diminué de 322.416 € (-35,84 %) s'établissant à 577.061 euros contre 899.477 euros au 31 décembre 2019. Cette situation confirme une bonne maîtrise des charges notamment celle liées à la sous-traitance.

Après imputation d'un résultat financier négatif de 762 euros, d'un résultat exceptionnel négatif de 3.397 euros, d'une participation des salariés de 62.617 euros et de l'impôt société de 147.985 euros, il en ressort un résultat bénéficiaire de 342.299 euros.

1- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de ce nouvel exercice, nous espérons maintenir notre activité au même niveau que celle de 2020. Nos efforts restent orientés sur la maîtrise des coûts.

2- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE JUSQU'A LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

L'impact post-clôture de l'évolution du covid-19 n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de la société au cours des 12 prochains mois.

En effet, à ce jour, aucun impact négatif significatif n'a été constaté sur les ventes et les produits d'exploitation de la société.

3- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun frais, ni dépenses n'ont été affectés au cours de l'exercice écoulé à une quelconque activité de recherche ou de développement.

4- APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 233-6 DU CODE DE COMMERCE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Néant

5- OBSERVATION DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

6- PRESENTATION DES COMPTES, PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 362.298,90 euros après reprise du report à nouveau antérieur de 534.765.33 € de la manière suivante :

-Réserve contractuelle	896.232,69 €
-Report à nouveau créditeur	831,54€
Total disponible	897.064,23 €

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre société a distribué les dividendes ci-dessous au cours des trois précédents exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
2019	600.000 €	NEANT	NEANT
2018	600.000 €	NEANT	NEANT
2017	600.000 €	NEANT	NEANT

Vous voudrez bien statuer sur la mise à disposition de cette somme.

7- AUTRES INFORMATIONS

- Aucune opération nouvelle, objet des conventions de l'article L 227-10 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.
- Nous vous rappelons qu'à ce jour, les salariés ne détiennent aucune action du capital de la société.
- Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge au titre de dépenses non déductibles fiscalement,

- Provisions et charges à payer non déductibles	454.940 €
- Amortissements excédentaires	8.969 €
- Taxe sur les véhicules de société	11.190 €
- Impôts sociétés	147.985 €

8- INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'Article D. 441 I, du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues

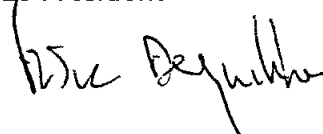
	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre de factures concernées					
Montant total des factures concernées TTC	/	/	/	/	/
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	/	//	/	/	/
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	NON APPLICABLE				
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES NON COMPTABILISEES					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0				
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL ARTICLE L 441-6 OU ARTICLE L 441-3 DU CODE DE COMMERCE)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	0				

Factures émises

Il n'y a pas de facture émise non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Nous vous prions donc de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats que nous vous proposons. Nous vous demandons également de donner quitus à la Présidence de sa gestion et acte au Commissaire aux comptes de ses diligences.

Le Président



ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

Société par actions simplifiée au capital de 243 918,43 euros
Siège social : 40 avenue de Villiers
75017 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'Indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

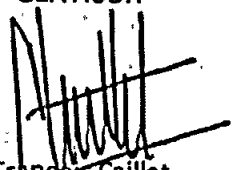
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes

GEA AUDIT



François Cailliet

Bilan synthétique

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial (1)	121 959,21		121 959,21	121 959,21
Autres immobilisations incorporelles	439 502,81	434 214,11	5 288,70	6 923,55
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	2 504 325,62	1 926 800,24	577 525,38	453 683,69
Immob. en cours / Avances & acomptes	25 995,50		25 995,50	7 451,50
Immobilisations financières (2)				
Prêts				750,00
Autres immobilisations financières	17 401,80		17 401,80	17 401,80
ACTIF IMMOBILISE	3 109 184,94	2 361 014,35	748 170,59	608 169,75
Stocks				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 283 325,59		1 283 325,59	2 360 965,09
Fournisseurs débiteurs	25 514,35		25 514,35	20 520,90
Personnel	1 698,25		1 698,25	11 640,61
Etat, Impôts sur les bénéfices	120 865,00		120 865,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	166 831,61		166 831,61	99 939,18
Autres créances	39 012 019,99		39 012 019,99	36 459 263,09
Divers				
Disponibilités	2 091 785,99		2 091 785,99	2 376 796,60
Charges constatées d'avance	87 856,98		87 856,98	15 955,74
ACTIF CIRCULANT	42 789 897,76		42 789 897,76	41 345 081,21
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	45 899 082,70	2 361 014,35	43 538 068,35	41 953 250,96
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont un plus d'un an (brut)				

Bilan synthétique

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	243 918,43	243 918,43
Réserve légale	24 391,84	24 391,84
Réserves statutaires ou contractuelles	2 091 767,31	2 149 169,02
Report à nouveau	534 765,33	534 765,33
Résultat de l'exercice	362 298,90	542 598,29
CAPITAUX PROPRES	3 257 141,81	3 494 842,91
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		300 000,00
Provisions pour charges	51 467,00	77 690,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51 467,00	377 690,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	469 170,17	474 018,41
<i>Personnel</i>	347 298,72	401 537,80
<i>Organismes sociaux</i>	314 492,28	285 872,21
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		97 108,09
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	11 190,00	392 054,85
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	29 006,21	56 949,94
Dettes fiscales et sociales	701 987,21	1 233 522,89
Autres dettes	39 058 302,16	36 373 176,75
DETTES (1)	40 229 459,54	38 080 718,05
TOTAL PASSIF	43 538 068,35	41 953 250,96
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	40229 460	38080 718
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Seuf avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	7 517 794		7 517 794	8 312 291
Chiffre d'affaires net	7 517 794		7 517 794	8 312 291
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			373 743	71 225
Autres produits			72 824	
Total produits d'exploitation (I)			7 964 361	8 383 516
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 019 259	2 210 697
Impôts, taxes et versements assimilés			428 776	370 489
Salaires et traitements			3 475 640	3 461 866
Charges sociales			1 314 981	1 309 915
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			135 816	130 313
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			10 337	
Autres charges			2 490	757
Total charges d'exploitation (II)			7 387 299	7 484 039
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			577 061	899 477
Quota-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			-762	7 625
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			-762	7 625
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-762	7 625
RESULTAT COURANT, avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)			576 299	907 102

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		55 196,67
Sur opérations en capital		12 037,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		15 031,33
Total produits exceptionnels (VII)		82 265,00
 Sur opérations de gestion	3 397,12	36 075,05
Sur opérations en capital		11 812,65
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 397,12	47 887,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 397,12	34 377,30
 Participation des salariés aux résultats (IX)	62 617,08	127 978,00
Impôts sur les bénéfices (X)	147 985,91	270 903,00
 Total des produits (I+III+V+VII)	7 963 598,46	8 473 405,86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 601 299,56	7 930 807,57
BENEFICE OU PERTE	362 298,90	542 598,29
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		55 197,00

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SAS DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 43 538 068 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 362 299 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes comptables appliquées

Annexe Abrégée

Amortissements des immobilisations corporelles :☒ - Amortissement linéaire☐ - Amortissement dégressif fiscal☐ - Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute l'ouverture d l'exercice	+ Augmentatio	- Diminution	Valeur brute la clôture de l'exercice
Fonds commercial	121 959			121 959
Autres immobilisations incorporelles	435 868	3 635		439 503
Immobilisations incorporelles (I)	557 827	3 635		561 462
Installations techniques matériels et outillages				
Installations générales agencements divers	1 166 134	233 316		1 399 451
Matériel de transport	166 440			166 440
Autres immobilisations corporelles	924 815	39 615		964 430
Immobilisations corporelles (II)	2 257 389	272 931		2 530 321
Immobilisations financières (III)	23 431		750	17 402
Total général (I + II + III)	91 533	276 566	750	3 109 185

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	121 959

Annexe Abrégée

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentatio	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		428 944	5 270		434 214
Total Immobilisations incorporelles (I)		428 944	5 270		434 214
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations générales agencements divers	10 ans	814 776	94 625		909 400
Matériel de transport	4 à 5 ans	166 440			166 440
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	815 038	35 922		850 960
Total Immobilisations corporelles (II)		1 796 254	130 547		1 926 800
Total général (I+II)		2 225 198	135 817		2 361 014

Provisions : Variations pour chaque catégorie de provisions des montants cumulés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	300 000		300 000	
Autres provisions	77 690	10 337	36 560	51 467

Annexe Abrégée

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	17 402		17 402
Créances de l'actif circulant	40 610 255	40 610 255	
Charges constatées d'avance	87 857	87 857	

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FAE	26 789
Total	26 789

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVA	87 857		
Total	87 857		

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au pl	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	469 170	469 170		
Autres dettes	854 829	854 829		
Produits constatés d'avance				

Annexe Abrégée**Charges à payer**

	Montant
CONGES PAYES	256 925
CHARG.SOC.S/CONGES PAYES	107 908
CHARGES A PAYER	65 007
Total	429 840

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 243 918,40 euros décomposé en 16 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100 000	1
Titres émis pendant l'exercice	25 001	1,24
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	16 000	1

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Effectif

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	22	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	53	
Ouvriers		
TOTAL	76	

Répartition du Chiffre d'Affaires

	France	Etranger	Total
Prestations de services	7 052 939,97		7 052 939,97
Produits des activités annexes	464 853,90		464 853,90
TOTAL	7 517 793,87		7 517 793,87

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	300 000,00		300 000,00	
Provisions pour charges	77 690,00	10 337,00	36 560,00	51 467,00
Total	377 690,00	10 337,00	336 560,00	51 467,00
Exploitation		10 337,00	336 560,00	

Variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	243 918,43				243 918,43
Réserve légale	24 391,84				24 391,84
Réserves générales	2 149 169,02			57 401,71	2 091 767,31
Report à Nouveau	534 765,33	477 363,00	477 363,00	477 363,00	534 765,33
Résultat de l'exercice	542 598,29	-542 598,29	362 298,90	542 598,29	362 298,90
<i>Dividendes</i>		600 000,62			
Total Capitaux Propres	3 494 842,91	534 765,33	839 661,90	1 077 363,00	3 257 141,81

ENGAGEMENTS FINANCIERS

[illegible][illegible]

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

1- Engagement en matière de retraite

Le montant des engagements de la société en matière de pensions, de compléments de retraite d'indemnités et d'allocations en raison de départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel a été déterminé en suivant les recommandations des normes IAS (IAS19) avec les hypothèses de calcul suivantes :

- | | |
|----------------------------------|--|
| ▪ Date de calcul de l'engagement | 31 décembre 2020 |
| ▪ Age de départ | 65 ans |
| ▪ Taux de charges sociales | pour les cadres : 42 %
pour les non cadres : 40 |
| ▪ Taux d'actualisation | % 0,5 % |

- Taux de progression prévisible des salaires

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2015-2017.

La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

Les indemnités de fin de carrière à verser s'élèvent à 1 009 734 euros.

La valeur probable des indemnités à verser s'élève à 707 927 euros

La valeur actuelle probable des indemnités à verser s'élève à 625 555 euros

La dette actuarielle s'élève à 338 067 euros

L'en-cours disponible au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 300 655,44 € fin 2019 ; aucun versement de notre part n'est intervenu en 2019.

2- Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre de leur mission de contrôle légal des comptes annuels, s'élève à 15 427 €.

3- Impact post-clôture de Covid-2019

L'impact post-clôture de l'évolution du Covid-19 n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de la Société au cours des douze prochains mois. Compte tenu du caractère récent et évolutif de la pandémie, il est impossible d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur le chiffre d'affaires. La baisse de l'activité semble néanmoins limitée sur l'exercice.

La trésorerie de la société se maintient et permet de faire face aux échéances futures.